

**Fiche de données de sécurité
selon l'ARLA**

Date d'impression : 11/14/2023

Révision: 11/14/2023

1 Identification**· Identificateur de produit****· Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide****· Code du produit : Canada_French5****· No CAS : Trifluraline (480 g/L) : 1582-09-8****· Numéro d'enregistrement**

No D'HOMOLOGATION: 23933

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

· Emploi de la substance / de la préparation Groupe 3 Herbicide**· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur :**

Gowan Company L.L.C.

P.O. Box 5569

Yuma, Arizona 85366-5569

Gowan Canada 1-800-960-4318

· Service chargé des renseignements : sds@gowanco.com**· Numéro d'appel d'urgence :**

Chemtrek de téléphone d'urgence 24 - Heures: (déversement, fuite ou d'incendie)

à l'intérieur US & Canada: (800) 424-9300

à l'extérieur des États-Unis et Canada: +011 (703) 527-3887

En cas d'urgence médicale (ProPharma Group®): (888) 478-0798

2 Identification des dangers**· Classification de la substance ou du mélange**

GHS07

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Irritation cutanée - catégorie 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisant cutané - catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Éléments d'étiquetage**· Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).**· Pictogrammes de danger**

GHS07

· Mention d'avertissement Attention**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA)

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 11/14/2023

Révision: 11/14/2023

Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide

(suite de la page 1)

· **Conseils de prudence**

- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection.
- P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P330 Rincer la bouche.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Système de classification:**

- **NFPA ratings (scale 0 - 4)**



Santé = 1
Feu = 1
Réactivité = 0

· **Autres dangers**

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique : Mélanges**

- **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux :**

CAS: 1582-09-8	trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA)	480 g/L
	⚠ Cancérogénicité – catégorie 2, H351; ⚠ Sensibilisant cutané - catégorie 1, H317	

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales :**

Si possible, apporter l'étiquette du contenant lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale. Autrement, noter l'information qui identifie le produit, c'est-à-dire, les noms et les numéros d'homologation. On peut également composer le 1-888-478-0798 pour obtenir de l'information sur le traitement médical d'urgence.

· **Après inhalation :**

- Déplacer la personne vers une source d'air frais.
- Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· **Après contact avec la peau :**

- Enlever tous les vêtements contaminés.
- Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 11/14/2023

Révision: 11/14/2023

Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux :**
 - Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
 - Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
 - Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **Après ingestion :**
 - Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
 - Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
 - Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.
 - Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
- **Indications destinées au médecin :**
 - **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non disponibles.
 - **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Non disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction :**
 - CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Eau pulvérisée
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Oxyde d'azote (NO_x)
 - Fluorure d'hydrogène (HF)
 - Monoxyde de carbone (CO)
 - Dioxyde de carbone (CO₂)
- **Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :**
 - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement :**
 - Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
 - La contamination directe des étendues d'eau avec ce produit peut tuer les poissons qui s'y trouvent. Ne pas contaminer l'eau en y appliquant le produit directement, ni en y déversant l'eau de nettoyage de l'équipement ou les eaux usées. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application.
 - Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
 - Recueillir les liquides à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (sable, terre, terre de diatomées, vermiculite)
 - Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 11/14/2023

Révision: 11/14/2023

Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

· Manipulation :

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions :** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments des animaux ou humaines.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

La matière active pourrait se cristalliser à des températures inférieures à 5°C. Si l'on entrepose le produit à une température inférieure à 5°C, s'assurer, dans le fond de chaque contenant, qu'il n'y a pas de cristaux. S'il y en a, mettre le contenant dans un endroit chaud (au moins 15°C) pendant plusieurs heures

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Non disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 11/14/2023

Révision: 11/14/2023

Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide

(suite de la page 4)

· **Matériau des gants**

des gants résistant aux produits chimiques

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps :**

Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- des chaussures et des chaussettes

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect :**

- **Forme :** Liquide
- **Couleur :** Orange
- **Odeur :** De type solvanté
- **Seuil olfactif :** Non déterminée.

· **valeur du pH à 20 °C:** 5

· **Changement d'état**

- **Point de fusion :** Non déterminée.
- **Point d'ébullition :** 232 °C

· **Point d'éclair** 99 °C

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.

· **Température d'inflammation :** 540 °C

· **Température de décomposition :** Non déterminée.

· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion :**

- **Inférieure :** Non déterminée.
- **Supérieure :** Non déterminée.

· **Pression de vapeur :** Non déterminée.

· **Densité à 20 °C:** 1,11 g/cm³

- **Densité relative** Non déterminée.
- **Densité de vapeur:** Non déterminée.
- **Taux d'évaporation:** Non déterminée.

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 11/14/2023

Révision: 11/14/2023

Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide

(suite de la page 5)

- | | |
|---|-----------------|
| · Solubilité dans/miscibilité avec | |
| · l'eau : | Dispersable |
| · Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminée. | |
| · Viscosité : | |
| · Dynamique : | Non déterminée. |
| · Cinématique : | Non déterminée. |
| · Autres informations Non disponibles. | |

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Non disponibles.
- **Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Les températures extrêmes
- **Matières incompatibles :** Oxydants forts
- **Produits de décomposition dangereux :**
 - Monoxyde de carbone
 - Dioxyde de carbone
 - Fluorure d'hydrogène
 - Gaz nitreux

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (conseil) male
	LD50	>4.013 mg/kg (conseil) female
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>7,74 mg/l (conseil)

- **Effet primaire d'irritation :**
 - **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.
 - **des yeux :**
 - Peut causer une légère irritation des yeux. Peut causer de légères blessures cornéennes. La vapeur peut causer une irritation oculaire ressentie comme un léger inconfort et une rougeur
- **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
 - Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
 - Nocif
 - Irritant

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon l'ARLA

Date d'impression : 11/14/2023

Révision: 11/14/2023

Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide

(suite de la page 6)

· **Catégories cancérogènes**

· **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

Tous les composants ont la valeur 3.

· **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

12 Données écologiques

· **Toxicité**

Trifluraline

Sur le plan aigü, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles). Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg). Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, *Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin), 96 h: 0.0084 - 0.40 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, *Daphnia magna*, 96 h: 0.56 mg/l

CE50, moule *Mytilus edulis*, Essai en statique, 48 h: 0.096 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50r, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 5 jr: 0.67 mg/l

CE50b, diatomée de l'espèce de la navicule, inhibition de la croissance de la biomasse, 5 jr: 0.015 mg/l

Toxicité pour les micro-organismes

CE50; boue activée, 3 h: > 100 mg/l

Valeur de toxicité chronique pour le poisson (ChV)

Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, 48 jr, croissance, NOEC: 0.00114 mg/l,

LOEC: 0.00218 mg/l

Valeur de toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Daphnia magna, Essai en semi-statique, 21 jr, croissance, NOEC: 0.0507 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

DL50 par voie orale, *Colinus virginianus* (Colin de Virginie): > 2000 mg/kg de poids corporel/jour

CL50 par voie alimentaire, *Colinus virginianus* (Colin de Virginie): > 5000 mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale, *Apis mellifera* (abeilles): > 100 microgrammes/abeille

DL50 par contact, *Apis mellifera* (abeilles): > 100 microgrammes/abeille

Toxicité pour les organismes résidant dans le sol

CL50, *Eisenia fetida* (vers de terre), 14 jr: > 1,000 mg/kg

· **Toxicité aquatique** : Non disponibles.

· **Persistance et dégradabilité** Non disponibles.

· **Comportement dans les compartiments de l'environnement :**

· **Potentiel de bioaccumulation**

Trifluraline

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 5.07 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 2,280; *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel); Mesuré

· **Mobilité dans le sol**

Trifluraline

Mobilité dans le sol: Faible potentiel de mobilité dans le sol (Koc entre 2000 et 5000).

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): 4,400 - 31,000 Mesuré

Constante de la loi d'Henry (H): 1.03E-04 atm*m3/mole; 25 °C Estimation

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 11/14/2023

Révision: 11/14/2023

Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide

(suite de la page 7)

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT** : Non applicable.

· **vPvB** : Non applicable.

· **Autres effets néfastes** Non disponibles.

13 Données sur l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

14 Informations relatives au transport

· **Numéro ONU**

· **DOT/TMD**

· **ADR**

· **IMDG, IATA**

Non réglementé

Exemption aux polluants marins (TMD 1.45.1)

UN3082

· **Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **DOT/TMD**

· **ADR**

· **IMDG**

· **IATA**

Exemption relative aux polluants marins (TMD 1.45.1)

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (trifluralin (ISO) (containing < 0,5 ppm NPDA))

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (trifluralin (ISO) (containing < 0,5 ppm NPDA)), MARINE POLLUTANT

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (trifluralin (ISO) (containing < 0,5 ppm NPDA))

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 11/14/2023

Révision: 11/14/2023

Nom du produit : **TREFLAN LIQUID EC** Herbicide

(suite de la page 8)

· **Classe(s) de danger pour le transport**

· **DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA**



· **Classe**
· **Label**

9 Matières et objets dangereux divers.
9

· **Groupe d'emballage**

· **DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA**

III

· **Dangers pour l'environnement :**

Le produit contient des matières dangereuses pour l'environnement : trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA)

· **Marine Pollutant :**

Oui (DOT)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR) :**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (IATA) :**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· **Indice Kemler :**

60

· **No EMS :**

F-A,S-A

· **Stowage Category**

A

· **Stowage Code**

SW2 Clear of living quarters.

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :**

· **DOT/TMD**

· **Quantity limitations**

Sur l'avion / rail de passagers: 60 L
Sur l'avion cargo uniquement: 220 L

· **Remarks :**

Marquage spécifique avec le symbole (poisson et arbre).

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· **Catégorie de transport**

2

· **Code de restriction en tunnels**

E

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

5L

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E1

Quantité nette maximale par emballage intérieur: 30 ml

Quantité nette maximale par emballage extérieur: 1000 ml

(suite page 10)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 11/14/2023

Révision: 11/14/2023

Nom du produit : **TREFLAN LIQUID EC** Herbicide

(suite de la page 9)

· "Règlement type" de l'ONU :

Canada TMD:

Exemption relative aux polluants marins (TMD 1.45.1)

15 Informations sur la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Numéro d'autorisation de mise sur le marché :**

· **Section 355 (extremely hazardous substances):**

Aucun des composants n'est compris.

· **Section 313 (Specific toxic chemical listings):**

Tous les composants sont compris.

· **TSCA (Toxic Substances Control Act):**

Aucun des composants n'est compris.

· **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

Tous les composants sont compris.

· **Liste extérieure des substances (LES) du Canada**

Aucun des composants n'est compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· **Pictogrammes de danger**



GHS07

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

trifluraline (ISO) (contenant < 0,5 ppm NPDA)

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 11/14/2023

Révision: 11/14/2023

Nom du produit : TREFLAN LIQUID EC Herbicide

(suite de la page 10)

P321 *Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).*

P501 *Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*

· **Prescriptions nationales :**

· **Classification supplémentaire selon le décret sur les matières dangereuses**

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Des exigences environnementales propres au Canada concernant la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire sont indiquées sur l'étiquette.

· **Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

· **Service établissant la fiche technique :** Supply Chain

· **Contact :** sds@gowanco.com

· **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 11/14/2023

· **Acronymes et abréviations :**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative